Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220419-2022-16-AI
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-16

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC SULBIR THEATRE SOCIETE (Cultur'In the City)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° 250620-04 en date 25 juin 2020 relative à la délégation de compétences du Comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat ;

CONSIDERANT la convention du 31 décembre 2019, conclue entre le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte cristo et Sulbir théâtre Société ;

CONSIDERANT que la poursuite de ce partenariat de billetterie nécessite la signature d'une convention de mandat ;

CONSIDERANT que Sulbir Théâtre Société s'engage à reverser au Château de Monte Cristo, la somme intégrale de chaque billet vendu.

Le Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De signer la convention de mandat entre le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte cristo et Sulbir Théâtre Société.

Fait à Marly-le-Roi, le 19 AVR. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 19 AVR. 2022

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal